

**PORTANT COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES**

**ANNEE UNIVERSITAIRE 2018-2019**

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Vu l'article L613-2 du Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

La composition des jurys des Diplômes Universitaires de l'École de Droit comme suit :

**Diplôme Universitaire « Gouvernance, Risques et Conformité »**

**Membres du jury :**

Anthony MAYMONT, Président du jury, MCF  
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF  
Christine BERTRAND, MCF  
Dominique ANDRIEUX, Avocat associé – Cabinet Labonne

**Diplôme Universitaire « Droit Approfondi de la Fiscalité »**

**Membres du jury :**

Christophe TESTARD, Président du jury, PU  
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF  
Christine BERTRAND, MCF  
Olivier BEAU, Inspecteur des finances publiques et Enseignant à l'ENFIP

**Diplôme Universitaire « Droit de la Responsabilité Médicale »**

**Membres du jury :**

Caroline LANTERO, Président du jury, MCF  
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF  
Christine BERTRAND, MCF  
Evan RASCHEL, PU

## Diplôme Universitaire « Droit Américain »

### Membres du jury :

Judith LASKOWSKI, Président du jury, PRAG  
Marie-Elisabeth BAUDOIN, Vice-président du jury, MCF  
Christine BERTRAND, MCF  
Alex BELLIARD, PRAG

### Article 2 :

Le Directeur Général des services de l'Université Clermont Auvergne est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 02 mai 2019

Le Président de l'Université Clermont Auvergne

Mathias BERNARD



- Transmis au contrôle de légalité le 03 MAI 2019  
- Publié le 03 MAI 2019

**Modalités de recours :** En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.